

AME

ASSOCIATION MESSANGES ENVIRONNEMENT

INFORMATIONS des ADHERENTS N°9



Convocation AGO : pages 1 et 2
Quelques infos de l'AME : page 3

Conseil Municipal des 11 février, 27 mars, 28 mai
et 25 juin 2013 : résumés en pages 4 à 8

CONVOCACTION à l'ASSEMBLEE GENERALE 2013

Cher(e)s adhérentes et adhérents,

Le Conseil d'Administration de l'association vous invite à nous réunir en
Assemblée générale ordinaire :

le Dimanche 11 août 2013 à 10 h 00, Salle des associations de Messanges

Après l'accueil des adhérents la réunion se tiendra dès 10 h 30 avec l'ordre du
jour suivant :

- 1- Présentation du rapport d'activité par le Président.
- 2- 2- Intervention de M. le Maire sur projets en cours.
- 3- Présentation de la situation financière et quitus à la trésorière.
- 4- Présentation du budget et fixation de la cotisation.
- 5- Questions diverses - Avancement des actions engagées - Interventions des participants.
- 6- Appels à candidatures et élection des membres du Conseil d'administration.

Le Conseil d'Administration de l'AME.

Nota: un verre de l'amitié sera partagé à l'issue de l'assemblée.

AME

POUVOIR

Je soussigné,

demeurant à Messanges :

agissant en qualité de membre de l'**Association Messanges Environnement**, donne par la présente pouvoir à :

M. Mme :

demeurant à :

À l'effet de me représenter à l'assemblée générale ordinaire du 11 août 2013 à Messanges.

En conséquence, assister à cette réunion, prendre part à la délibération et aux votes sur les questions figurant à l'ordre du jour, signer tous procès-verbaux et toutes pièces et en général, faire le nécessaire.

Date et signature du :

PROPRIETAIRE MANDANT (1)

MANDATAIRE (2)

(1) Signature précédée de « BON POUR POUVOIR »

(2) Signature précédée de « BON POUR ACCEPTATION »

POUVOIR à REMETTRE, AVEC VOTRE COTISATION :

- A UN PARTICIPANT OU BIEN
- AU BUREAU DE L'AME par INTERNET à: messanges@ame-40.org
- ou COURRIER à AME, 6 impasse des Albizzias, 40660 Messanges

Nota 1 : si vous n'avez pas sollicité l'accord du mandataire choisi (qui ne peut pas disposer de plus de cinq mandats), veuillez ne pas le désigner.

Nota 2 : Cotisation 2013-2014 de **10 euros** à régler SVP par chèque à l'ordre de AME

AME

INFOS EN BREF

LE SCOT... OU L'ETERNEL RETOUR

Chaque année le SCOT fait son retour: en effet lorsque l'été revient se pose chaque année la question de savoir où en est le SCOT, le bien connu 'Schéma de Cohérence Territoriale' de notre Communauté de Communes, MACS. Avec à Messanges le PLU qui attend pour reprendre ses travaux démarrés en ... 2005.

Après une première présentation en septembre 2012 la version complète du SCOT a été adressée en janvier 2013 aux associations environnementales. Nous avons alors bien évidemment étudié finement dans les 200 pages du dossier tout ce qui était relatif à l'environnement et à l'application de la Loi Littoral. Nous avons constaté que le projet présente, dans l'état actuel, pour notre commune, un net recul des protections des zones naturelles par rapport au Schéma de Cohérence, toujours d'actualité, diffusé par la Préfecture des Landes en 1993 ainsi que par rapport au POS de Messanges établi en 1995 et toujours en vigueur. Constat surprenant quand on sait que, depuis cette époque, tout va dans le sens d'un renforcement des protections des zones naturelles.

En conséquence l'AME a adressé le 26 mars 2013 un courrier circonstancié demandant à MACS de rendre le SCOT conforme au code de l'Urbanisme, à celui de l'Environnement et à la position de l'Etat exprimée par la Préfecture.

La dernière version du SCOT est soumise à enquête publique du 29 juillet au 6 Septembre 2013. Le dossier est consultable en Mairie de Messanges, et l'AME remettra ses observations, critiques et avis au Commissaire Enquêteur.

RETOUR SUR UNE BONNE NOUVELLE

Début janvier, EDF a fait savoir que son projet de stockage de gaz et de saumoduc était abandonné. Merci à tous ceux qui ont agi contre ce projet : milieux associatifs, élus communaux et responsables départementaux. Notre vœu est que tous restent solidaires sur ce sujet car si les conditions socio-économiques évoluaient l'affaire pourrait bien renaître de ses cendres.

UNE REPONSE AUX PROBLEMES DE CIRCULATION A MESSANGES

Nous venons d'apprendre qu'un arrêté a été pris pour mettre en 'ZONE 30' les quartiers de Messanges. D'ailleurs un début d'application peut être constaté Avenue du COY depuis le stop sur la route des Lacs jusqu'à l'embranchement de la nouvelle piste cyclable reliant Messanges à AZUR. Il s'agit là d'une belle réalisation. Reste à l'étendre aux quartiers de Messanges conformément aux engagements pris par la municipalité en réponse à la dangerosité des déplacements des piétons et cyclistes dans le village.

QU'EST-CE QU'UNE 'ZONE 30' ?

Une Zone 30 délimite un périmètre dans lequel les véhicules motorisés ne dépassent pas 30km/h et où les aménagements (notamment pour casser la vitesse) doivent favoriser la cohabitation pacifique de tous les usagers motorisés ou non. Elle fait office également de voie cyclable, comme c'est le cas Avenue du COY, intégrée au parcours « Vélodyssée » de MACS. Dans une 'ZONE 30' les passages piétons ne sont plus nécessaires: les piétons traversent là où ils le souhaitent, les véhicules devant leur laisser la priorité. Cette priorité est déterminante dans la sécurisation de leurs déplacements.

AME

RESUME DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 Février 2013

I – ESPACE CULTUREL ET D'ANIMATION :

Après lecture de l'analyse des offres par le maître d'œuvre Paul CASTAING, Architecte, pour la création d'un espace culturel et d'animation et examen du rapport d'appel d'offres, l'Assemblée donne son accord à la SARL NECHTAN pour conclure les marchés nécessaires auprès des entreprises retenues selon les conditions financières suivantes :

- Lot n° 1 : Démolition – Terrassement – Gros œuvre : TISON & GAILLET (38.000 € HT)
- Lot n° 2 : Charpente bois – Couverture tuile – Zinguerie : MASSY (206.500 € HT)
- Lot n° 3 : Métallerie – Serrurerie : TSMP (30.700 € HT)
- Lot n° 4 : Electricité : IONYS (16.990,92 € HT)
- Lot n° 5 : Plomberie – Sanitaire : DITS PINSOLLE (4.620,58 € HT)
- Lot n° 6 : Peinture : MERLIN (7.962,50 € HT)
- Lot n° 7 : VRD – Paysage : SN LAUSSU (99.069,64 € HT + 28.125,50 € HT (option) = 127.195,14 €

HT)

Le montant total s'élève à 516.635,09 € TTC.

Le programme financier est alors actualisé et le financement de cette construction sera assuré par emprunt et subventions (fonds de concours MACS, programme « LEADER », FEC, etc...).

II – SIEAM :

Suite à la démission de Madame Delphine DUTHU-PALOUMET en tant que représentant de la Commune de MESSANGES au sein de la commission consultative des usagers du SIEAM, le Conseil Municipal décide de proposer Monsieur Christian LARROUDE en vue de son remplacement.

III – PROJET DE MODIFICATION DU PERIMETRE DU SYNDICAT MIXTE DE RIVIERE BASSINS VERSANTS BOURRET-BOUDIGAU :

10 votes pour et 3 absentions

Dans le cadre du schéma départemental de coopération intercommunale des Landes, le Conseil Municipal donne son accord sur la modification du périmètre du Syndicat Mixte de rivière bassins versants Bourret-Boudigau qui prévoit l'extension vers le bassin versant du courant de SOUSTONS incluant entre autre la Commune de MESSANGES.

IV – ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES COTE LANDES NATURE AU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DES BAIGNADES LANDAISES :

La Communauté de Communes COTE LANDES NATURE a souhaité intégrer le Syndicat Mixte de gestion des baignades landaises. L'Assemblée est favorable à cette adhésion.

V – LOCATION ABRI DE LA PLAGE :

Monsieur Michel PITTAVINO, gérant de la Société MIWAPE, ayant été le seul à présenter une demande pour la location de l'Abri de la Plage, il est décidé de lui louer ce local, du 1^{er} Mai au 31 Octobre 2013, pour un montant de 23.500 €.

VI – COMPTE-RENDU DECISIONS MUNICIPALES :

Monsieur le Maire présente les décisions prises depuis la dernière réunion, par l'Adjoint délégué aux finances, à savoir :

- A compter du 1^{er} Janvier 2013, modifications de divers tarifs :
 - Marché d'approvisionnement :
 - ❖ 1,80 € le mètre linéaire pour les titulaires d'un abonnement annuel
 - ❖ 2,20 € le mètre linéaire pour les non-abonnés
 - Enlèvement déchets de jardin : 23 € de forfait horaire
 - Bibliothèque-médiathèque :
 - ❖ Abonnement temporaire de 2 mois : 6 €
 - ❖ Abonnement pour une année entière et consécutive : 11 € par famille

Les tarifs relatifs aux remboursements « livres jeunesse » et « livres adultes » non rendus restent

inchangés.

- Location du tracteur et de l'épareuse : 30 € de forfait horaire
- Vente du 4 X 4 pick-up MAHINDRA pour la somme de 5.000 €

Le Maire

AME

RESUME DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 Mars 2013

I – VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS COMMUNE ET BUDGET ANNEXE FORET :

1 – COMPTE ADMINISTRATIF 2012 : BUDGET PRINCIPAL COMMUNE :

Le Compte Administratif 2012 de la Commune de MESSANGES fait apparaître un excédent de fonctionnement de 88.389,55 € et un excédent d'investissement de 177.292,06 €. Le résultat financier est arrêté comme suit :

	<u>Section de fonctionnement</u>
DEPENSES	1.340.023,60 €
Charges à caractère général	441.025,91 €
Charges de personnel	464.141,22 €
Autres charges de gestion courante	273.740,98 €
Charges financières	46.755,12 €
Charges exceptionnelles	45.093,71 €
Opérations d'ordre	69.266,66 €
RECETTES	1.428.413,15 €
Produits des services	66.447,20 €
Impôts et taxes	893.892,79 €
Subventions et participations	330.562,52 €
Autres produits de gestion courante	48.942,98 €
Produits exceptionnels	44.547,04 €
Excédent de fonctionnement reporté	42.236,19 €
Opérations d'ordre	1.680,43 €
Atténuations de charges	104,00 €
	<u>Section d'investissement</u>
DEPENSES	322.551,62 €
Emprunts	149.475,93 €
Subventions d'équipement versées (MACS, SIEAM, SYDEC, etc ...)	44.073,32 €
Immobilisations corporelles (acquisitions tracteur et véhicule 4X4)	74.607,42 €
Immobilisations incorporelles (dossier technique PLU, diagnostic aménagement Plage Sud)	9.128,60 €
Immobilisations en cours (poteau incendie, honoraires halle couverte)	31.732,35 €
Opérations d'ordre	13.534,00 €
RECETTES	499.843,68 €
Dotations (TLE, FCTVA)	120.440,30 €
Subventions d'investissement (Etat, Département, etc...)	109.453,95 €
Opérations d'ordre (subv. MACS, SYDEC, SIEAM, SITCOM, amortissements des études ou travaux)	100.206,66 €
Excédent d'investissement reporté	169.742,77 €

2 – COMPTE ADMINISTRATIF 2012: BUDGET ANNEXE FORET :

Le Compte Administratif 2012 du Budget Annexe Forêt dégage un excédent de 86.645,09 €.

	<u>Section de fonctionnement</u>
DEPENSES	63.458,08 €
Charges à caractère général	32.695,49 €
Charges de personnel	18.352,59 €
Autres charges de gestion courante	12.410,00 €
RECETTES	150.103,17 €
Produits des services	137.066,78 €
Dotations, subventions et participations	847,15 €
Autres produits de gestion courante	458,27 €
Excédent de fonctionnement reporté	11.730,97 €

AME

II – COMPTES DE GESTION 2012 : COMMUNE ET BUDGET ANNEXE FORET :

Les comptabilités de la Trésorerie correspondant aux comptes administratifs de ces deux budgets, les comptes de gestion sont approuvés à l'unanimité.

III – VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS : COMMUNE ET BUDGET ANNEXE FORET :

1 – BUDGET PRIMITIF COMMUNE :

Il s'équilibre à 2.314.159 € soit en ce qui concerne le budget principal :

Dépenses de fonctionnement :

- 457.410 € pour les charges à caractère général, entretien du patrimoine mobilier et immobilier de la Commune
- 477.232 € pour les charges de personnel (agents titulaires et contractuels)
- 288.358 € d'autres charges de gestion courante notamment les subventions à savoir :

Pour les associations de la Commune : 13.500 €

ASM Country : 200 €, ASM Section Tennis : 1.500 €, Amicale des Sapeurs Pompiers d'Albret Moisan : 800 €, Association des Retraités Soleil d'Automne : 3.200 €, Waiteuteu Messanges Surf Club : 730 €, Association des Chasseurs à l'Arc de MESSANGES : 900 €, Association Paroissiale de MESSANGES : 370 €, Compagnie des Archers de MESSANGES : 3.300 €, Gym 2000 : 1.000 €, Waiteuteu Sauvetage Côtier : 1.500 €

Pour l'Office de Tourisme de MESSANGES : 30.000 €

Pour les associations hors Commune : 4.236 €

Les contributions aux diverses EPCI s'élèvent à 179.249 €

- 62.733 € : intérêts des emprunts, bourses scolaires
- 54.938 € de dotation aux amortissements

Recettes de fonctionnement :

- 56.359,45 € de produits de services, régies, remboursements de salaires de personnel mis à disposition, etc...
- 833.211 € d'impôts et taxes soit notamment :
 - 340.146 € de contributions directes
 - 357.565 € de taxe de séjour
 - 120.000 € d'attribution de compensation de MACS
- 286.649 € de dotations d'Etat
- 37.935 € de revenus des immeubles

Dépenses d'investissement :

- 59.716 € remboursement emprunt en capital
- 90.357 € subventions d'équipement versées au SIEAM/SYDEC
- 32.379 € acquisition forêt
- 19.000 € acquisition d'un véhicule plage et d'un véhicule 4X4 pour la police municipale
- 1.200 € acquisition d'un ordinateur pour les services administratifs
- 489.000 € création d'une halle couverte

Recettes d'investissement :

- 46.999,94 € de FCTVA, TLE
- 410.000 € d'emprunts
- 54.938 € d'amortissements

2 – BUDGET ANNEXE FORET :

Il s'équilibre à 90.809,30 €. L'excédent de l'exercice 2012 de 74.914,12 € est basculé en partie sur le Budget Principal de la Commune pour un montant de 32.379 € en vue d'en assurer l'équilibre financier.

IV – IMPÔTS LOCAUX 2013 :

Le montant des impôts locaux revalorisé de 2,5 % par rapport à 2012 est fixé à 340.178 €. Les taux suivants sont ainsi votés :

Taxe d'habitation :	7,85 %
Foncier bâti :	7,64 %
Foncier non bâti :	29,57 %

V – PERSONNEL :

Il est décidé de procéder à la substitution d'emploi, dans le cadre de l'avancement de grade, par la suppression d'un poste d'Adjoint Administratif de 1^{ère} Classe en poste d'Adjoint Administratif principal de 2^{ème} Classe à temps complet.

Le Conseil Municipal acte l'adhésion de la Commune à la participation aux frais des agents pour leur adhésion à leur couverture « santé ».

VI – NETTOYAGE DU LITTORAL :

Il est conclu, avec le Conseil Général des Landes, une convention dans le but de définir les procédures et les engagements de chacun relatifs au nettoyage différencié du littoral sur l'ensemble du littoral landais qui comprend les nettoyage et collecte mécaniques, le nettoyage manuel sur divers sites et les transports. Elle porte sur une durée de 7 ans, soit du 1^{er} Janvier 2013 au 31 Décembre 2019.

VII – CONVENTION ATESAT :

Une convention est conclue avec les services de l'Etat en vue de pouvoir bénéficier de l'assistance technique en matière de voirie (diagnostic sécurité, classement des voies, investissement routier, etc...) pour l'année 2013.

AME

VIII – OFFICE DE TOURISME :

Monsieur le Maire est autorisé à signer l'avenant à la convention conclue avec l'Office de Tourisme pour entériner l'octroi de la subvention de 30.000 €.

IX – MOTION A L'ENCONTRE DU PROJET DE DECRET RELATIF A LA COLLECTE DES DECHETS DES MENAGES :

Le Ministère de l'Ecologie travaille sur un projet de décret qui pourrait rendre obligatoire la collecte des déchets des ménages en porte-à-porte, 1 fois par semaine et à 15 mètres maxi des propriétés. Les conséquences seraient les suivantes : la mise en péril de la longue construction, depuis 4 ans, d'un système de collecte par bacs de regroupement mis en place par le SITCOM avec une hausse prévisible de 30 à 40 % des coûts de collecte et un impact négatif sur l'environnement (augmentation de l'empreinte carbone des collectes). L'Assemblée vote une motion à l'encontre dudit projet.

X – MISE A DISPOSITION LOCAL GENDARMERIE :

L'Assemblée entérine la location 2012 de l'hébergement auprès du Centre « CHEZ NOUS » de VIEUX-BOUCAU pour les gendarmes détachés l'été assurant la surveillance des Communes de VIEUX-BOUCAU, MESSANGES, MOLIETS-ET-MAA et SOUSTONS. Le montant du loyer est fixé à 5.500 €.

XI – COMPTE-RENDU DECISIONS MUNICIPALES :

Depuis la précédente réunion, la municipalité a été appelée à prendre les décisions suivantes :

- Mobilisation d'un emprunt de 260.000 € pour l'espace culturel et d'animation (taux : 4,39 % - durée : 20 ans),
- Prêt relais court terme de 150.000 € (durée : 2 ans – taux : 2,72 %) en attendant le versement des subventions,

X – SMGBL : MODIFICATION DE L'ARTICLE 6 DES STATUTS :

Le Syndicat Mixte de gestion des baignades landaises, par délibération du 20 Février 2013, a décidé de modifier l'article 6 de ses statuts relatif au nombre de représentants au sein du Comité Syndical. L'Assemblée donne son accord à cette modification statutaire.

Le Maire,

RESUME DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 Mai 2013

I – SYDEC :

Il a été décidé le remplacement de candélabres vétustes au Lotissement Les Platanes ainsi qu'à l'Avenue du Coy et de lampes à vapeur de mercure au Clos de Basile (suite à une directive européenne). Ces travaux seront en partie subventionnés par le SYDEC à hauteur de 39.814 €. La participation de la Commune s'élève à 15.641 €.

II – PERSONNEL :

➤ Personnel saisonnier :

Afin d'assurer la surveillance des baignades sur les plages du littoral de la Commune et les bassins de la Piscine Municipale, pour la saison 2013, le Conseil Municipal a décidé de créer des emplois non titulaires.

Seront recrutés :

- ✓ Pour la surveillance des plages du 15 Juin au 15 Septembre 2013 inclus:

- du 15 Juin au 4 Septembre 2013 inclus et du 2 Septembre au 15 Septembre 2013 inclus : 2 chefs de poste, 2

adjoints et 8 sauveteurs civils

- du 5 Juillet au 1^{er} Septembre 2013 inclus : dix sauveteurs nautiques

- ✓ Pour la surveillance de la Piscine Municipale : du 15 Juin au 1^{er} Septembre 2013 inclus :

- 1 chef de bassin : du 15 Juin au 1^{er} Septembre 2013 inclus

- 1 surveillant de baignade et 1 guichetier adjoint au surveillant : du 1^{er} Juillet au 1^{er} Septembre 2013 inclus

➤ Participation employeur à la protection sociale complémentaire :

Le Conseil Municipal décide de participer au financement des contrats et mutuelles labellisés auxquels les agents choisissent de souscrire dans le domaine de la santé moyennant 240 € brut par an et par agent.

III – SYNDICAT MIXTE POUR LA SAUVEGARDE ET LA GESTION DES ETANGS LANDAIS :

Monsieur le Maire fait connaître, à son Assemblée, que le Comité Syndical du 20 Mars 2013 du Syndicat Mixte pour la Sauvegarde et la Gestion des Etangs Landais s'est prononcé favorablement sur la modification ses statuts.

Le Conseil Municipal approuve ce projet.

IV – INSTALLATION D'UN RUCHER EN FORÊT COMMUNALE :

Monsieur Régis FORTIN, domicilié à MESSANGES, a sollicité un terrain en forêt communale en vue d'y installer un rucher. Après avis favorable de l'Office National des Forêts, le Conseil Municipal l'autorise à occuper la parcelle forestière 8a, sur 4a, à partir du 1^{er} Juin 2013 et pendant 6 ans, pour une redevance annuelle de dix euros.

Un acte administratif sera conclu avec l'Office National des Forêts.

V – NAVETTES ESTIVALES 2013 :

13 votes pour et 1 abstention

En vue de continuer le service de navettes estivales organisé comme les années précédentes, la Communauté de Communes MAREMNE ADOUR COTE SUD délègue la gestion et l'organisation pour la saison 2013 à la Commune.

Une convention est conclue pour une durée d'un an.

AME

VI – NETTOYAGE DU LITTORAL :

✓ La convention quadripartite définissant les conditions d'accès à l'aire de dépôt intercommunale MESSANGES/VIEUX-BOUCAU est arrivée à expiration le 31 Décembre 2012. Il y a donc lieu de conclure un nouvel acte.

Le Conseil Municipal approuve les termes de la nouvelle convention pour une durée d'un an reconduite tacitement jusqu'au 31 Décembre 2019.

✓ Dans le cadre du nettoyage différencié du littoral landais, Monsieur Jean-Pierre CALORME, élu, a été désigné correspondant permanent de la Commune chargé des relations avec le Conseil Général des Landes et les différents prestataires tant au niveau du contrôle que de la surveillance de ce service.

VII – DEMATERIALISATION DES ACTES :

Dans le cadre de la dématérialisation comptable et budgétaire, l'Assemblée décide de mettre en œuvre le processus de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et de passer une convention avec la Préfecture des Landes.

VIII – COMPTE-RENDU DECISIONS MUNICIPALES :

Depuis la réunion du Conseil Municipal en date du 27 Mars 2013, la municipalité a été appelée à prendre les décisions suivantes :

- Tarifs droit d'entrée Piscine Municipale
- Convention de partenariat Commune/TV LANDES
- Acquisition d'un véhicule d'occasion SUZUKI Grand Vitara
- Acquisition d'un véhicule d'occasion FORD Ranger 4X4

Le Maire,

RESUME DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 Juin 2013

I – COMMUNAUTE DE COMMUNES MACS :

1 – Création d'une Société Publique Locale :

Le Conseil Communautaire de MACS, lors de sa séance du 13 Juin 2013, a décidé de créer une Société Publique Locale dénommée « DIGITAL MAX » entre la Communauté de Communes et les 23 communes membres. Cette société aura pour objet l'établissement, l'exploitation et la fourniture de réseaux et infrastructures en matière de communications électroniques, notamment pour répondre aux besoins liés aux activités saisonnières et événementielles du secteur touristique.

L'assemblée approuve la création et les statuts de cette société et désigne M. Hervé BOUYRIE et M. Bernard MORESMAU pour siéger en tant que représentants de la Commune aux Assemblées Générales ainsi qu'aux Assemblées spéciales des collectivités.

2 – Transfert de compétence en matière de gestion des cours d'eau :

A compter du 1^{er} Janvier 2014, la Communauté de Communes MACS sera substituée, au titre de sa compétence « gestion équilibrée des cours d'eau », à tout ou partie de ses communes membres au sein des Syndicats Mixtes « Côte Sud », « du Marensin et du Born », « du Bas-Adour ».

Le Conseil Municipal approuve le projet de modification des statuts.

3 – Adhésion au Syndicat Mixte Landes Océanes :

L'Assemblée donne son accord pour l'adhésion de la Communauté de Communes MACS au Syndicat Mixte Landes Océanes (anciennement dénommé Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Port d'Albret) en lieu et place du Syndicat Intercommunal du Port d'Albret (SIPA) avec maintien du Département en tant que membre.

Ce syndicat aura pour objet l'étude et l'aménagement des terrains limitrophes de la Zac de Port d'Albret Sud située sur le territoire de la Commune de SOUSTONS ainsi que des terrains situés sur la Commune de TOSSE.

II – FORET COMMUNALE :

La municipalité a mis à la vente, par appel d'offre, 783 pins maritimes sur pied, situés en forêt communale non soumise, sur la parcelle AI 179, lieu-dit « La Pradesse ».

Après examen des offres reçues, le Conseil Municipal décide de vendre ces bois, au plus offrant et à l'amiable, à la Société LESBATS SCIERIES D'AQUITAINE de LEON (40), pour un prix de 39.180 € HT.

III – COMPTE-RENDU DES DECISIONS MUNICIPALES :

Depuis la réunion du Conseil Municipal en date du 28 Mai 2013, la municipalité a été appelée à prendre la décision suivante :

- Modification du fonds de caisse de la Piscine Municipale

Le Maire,